



*Ambassade d'Italie
Tunis*

Visa « diplomatique » pour accréditation ou notification (V.N.)

Le visa diplomatique pour accréditation ou notification permet l'entrée en Italie, aux fins d'un séjour de longue durée à temps indéterminé, à l'étranger titulaire d'un passeport diplomatique ou de service, destiné à prêter service auprès des représentations diplomatiques et consulaires de son Pays, en Italie ou auprès du Saint-Siège.

Le visa diplomatique est délivré aussi aux étrangers composant l'étroit noyau familial cohabitant avec le titulaire.

Les demandes de visa devront être avancées par voie diplomatique à travers note verbale et la concession du visa sera toujours subordonnée à l'autorisation préalable délivrée par le service du Protocole du Ministère des Affaires Etrangères.

Formalités pour une demande de visa Diplomatique (Vous devez vous présenter en personne muni de):

- 1- Un formulaire de demande de visa de séjour dûment rempli et signé ;
- 2- Un passeport en cours de validité supérieure de trois mois à la durée du séjour ;
- 3- Une photo format passeport ;
- 4- Une demande officielle avancée à travers une note verbale par le Ministère des Affaires Etrangères local ou par la représentation diplomatique et consulaire compétente en Italie ;
- 5- Autorisation délivrée par le Service du Protocole du Ministère des Affaires Etrangères.

ATTENTION : cette liste n'est pas exhaustive

Des pièces complémentaires peuvent être demandées sans entraîner la délivrance automatique d'un visa.

Chaque justificatif doit être présenté en Italien ou en Français et être impérativement accompagné de sa photocopie.

Conservez les originaux qui sont susceptibles d'être demandés par les autorités des frontières lors de l'arrivée dans l'espace Schengen.

Visa Gratuit

DEPOT DES DOSSIERS SUR RENDEZ-VOUS : Tél 70 10 37 10

RENSEIGNEMENTS : Tél 71 754 133 / 71 750 024

Service des Visas – 9 Rue Imam El Ouzai – El Menzah IV – Tunis

Courriel : visti.tunisi@esteri.it